



Le photojournaliste belge Alain Schroeder a été primé au World Press Photo 2018.

PHOTO

UN BELGE PRIMÉ AU WORLD PRESS 2018

Alain Schroeder s'illustre dans la catégorie Sport-série.

Pour sa 61^e édition, le World Press Photo 2018 a mis à l'honneur un photographe vénézuélien. Ronaldo Schemidt a pris un cliché étonnant d'un militant pris dans les flammes lors de mouvements sociaux au Venezuela¹.

Le Belge Alain Schroeder a, lui, été primé dans la catégorie Sport - série, pour plusieurs clichés, en noir et blanc, pris en Indonésie lors de courses de chevaux avec de jeunes jockeys.

Les photos rimées seront exposées dans 100 lieux différents, dans 40 pays.



(1) www.worldpressphoto.org/

NUMÉRIQUE

DÉSINFORMATION : LES AUTORITÉS COMMENCENT À SE POSITIONNER

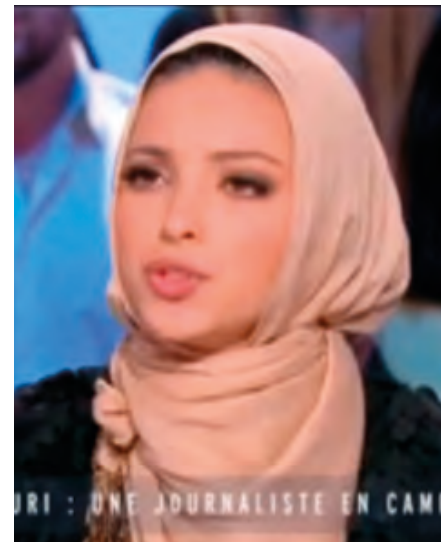
La réflexion sur la meilleure façon de contrer les fausses nouvelles est en cours au sein de l'Union européenne.

Comment lutter contre la désinformation ? Faut-il légiférer, à l'image de l'Allemagne et, bientôt, de la France ? Faut-il privilégier une approche plus douce, faite d'éducation aux médias et de codes de bonne conduite appliqués aux plateformes de médias sociaux ? Les autorités, belges et européennes, élaborent doucement leur position. La Commission européenne s'est basée sur les travaux d'un groupe d'experts (incluant notamment les journalistes et les éditeurs) pour formuler sa communication : il n'y aura pas de proposition législative, mais plutôt une série d'actions – dont un code de conduite que devront suivre Facebook,

Twitter et les autres – destinées à réduire globalement la désinformation. Lire en [page 4](#).

Côté belge, le fédéral a décidé de lancer une consultation populaire à laquelle tous les citoyens sont invités à contribuer. Les propositions seront ensuite utilisées pour construire une position défendable à l'international. La Fédération Wallonie-Bruxelles, elle, attendait la position de la Commission européenne pour avancer, mais elle met plutôt en avant l'importance d'éduquer les citoyens, jeunes ou adultes, aux médias, et rappelle l'existence d'une instance d'autorégulation, le Conseil de déontologie journalistique. Lire en [page 5](#).

SIGNES CONVICTIIONNELS STAGIAIRES VOILÉES DANS LES MÉDIAS ?



Étudiantes en journalisme, elles portent le foulard. Est-ce un obstacle à l'obtention d'un stage dans une rédaction ? Les réponses sont variées.

Photo : Noor Tagouri, freelance américaine, sur le platerau de Canal + En [page 8](#)

N°203
SOMMAIRE

02 Déontologie: A quoi sert le CDJ ? \ 03 Judiciaire : Roularta condamné à indemniser \
03 Fiscalité : Comment bien déclarer vos revenus \ 06 Audiovisuel : Genre et diversité, de maigres évolutions \ 07 Summerschool : Quatre jours de formation \

CONTRE LA DÉSINFORMATION, DE L'EUROPE À LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Régulièrement évoquées pour discréditer le travail de la presse, les « fake news », ou plutôt la désinformation, sont un enjeu fondamental à l'heure où la crise de confiance envers les médias atteint des sommets. Comment lutter contre la désinformation ? Les pouvoirs publics, de l'Europe aux Communautés, se penchent sur la question. Avec prudence.

L'EUROPE CIBLE LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le pire est évité. C'est le sentiment des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs du secteur des médias, à la suite de l'annonce, par la Commission européenne, le 26 avril, de sa stratégie de lutte contre la désinformation.

L'arsenal européen contre les fausses nouvelles ne passera pas par un « *ministère européen de la Vérité* », ni par des « *indices de crédibilité* » départageant bons et mauvais médias, pas plus que par un appel aux Etats membres à voter des lois répressives. C'est un désaveu pour les gouvernements qui se sont engagés sur cette voie : l'Allemagne, avec sa loi Facebook, en vigueur depuis janvier ; la France, avec sa proposition de loi sur les fausses informations en période électorale ; l'Italie, avec son dispositif « *Bouton rouge* », qui incite le citoyen à signaler la désinformation à la police postale.

Inspirée par le rapport nuancé d'un groupe d'experts, où étaient représentés les journalistes (par leur fédération européenne, la FEJ), et les éditeurs (par la fédération patronale News Media Europe), la Commission a finalement opté pour une stratégie de « *soft power* » : pas de répression frontale de la désinformation, qui aurait présenté le risque de saper la liberté d'expression, valeur fondamentale de l'Union.

Autre victoire, pour les experts consultés : l'abandon officiel du terme « *fake news* », précisément utilisé par les propagandistes et les politiques autoritaires ou populistes pour blâmer la presse. Aux yeux du professeur Rasmus Kleis Nielsen, du Reuters Institute, membre académique du groupe d'experts consulté par la Commission, la nuance est fondamentale : « *Le terme fake news est dangereux, car les gens l'associent au journalisme, ce qui accroît leur défiance. Il est aussi impropre car certaines formes de désinformation ne*



Un groupe d'experts, composé de journalistes et d'éditeurs, a conseillé la Commission.
Photo Veni Markovski.

relèvent pas de l'information ».

Concrètement, la Commission publiera en juillet un code de conduite européen que les réseaux sociaux, désignés comme principaux vecteurs de désinformation, s'engagent à mettre en œuvre immédiatement. Il s'agira notamment de signaler explicitement tout contenu sponsorisé et de renoncer au financement des producteurs habituels de fausses infos. Facebook, Google, Twitter et les autres plateformes numériques auront quelques mois pour convaincre la Commission. L'exécutif européen a prévu de mesurer l'efficacité des mesures dès octobre. Faute de progrès, la Commission envisagera, dès décembre, des dispositions plus contraignantes.

L'organisation européenne des consommateurs (BEUC) aurait souhaité que la manière forte soit immédiatement imposée aux réseaux sociaux. « *On sait que la dissémination de la désinformation est impulsée par l'argent versé aux réseaux par les initiateurs de ces fausses infos. Des contenus sponsorisés dans une opacité totale* », commente Monique Goyens, secrétaire générale du BEUC. Son organisation préconise l'ouverture d'une enquête sectorielle sur le business des réseaux sociaux. La demande, soutenue par RSF et la FEJ, n'a pas été retenue par la

Commission, mais ce n'est peut-être que partie remise.

Le plan de la Commission prévoit par ailleurs de créer un réseau européen des organisations de fact-checking, ainsi que des actions pour encourager le journalisme de qualité, la liberté de la presse, le pluralisme des médias et l'éducation aux médias. « *Mais la communication de la Commission reste très vague sur ces actions* », relève Rasmus Kleis Nielsen, rappelant que le groupe d'experts européen avait suggéré un plan d'investissement de 100 millions d'euros dans ces domaines...

La FEJ se réjouit d'avoir échappé à la mise en place d'un très orwellien « *Bureau européen de l'information* » qui aurait distribué ses « *cotes de crédibilité* » aux médias, mais d'autres initiatives liberticides ou régulatrices pourraient voir le jour. Pour la FEJ, le journalisme et la transparence des détenteurs de pouvoir restent les meilleurs antidotes à la désinformation. L'Europe a davantage besoin d'un plan Marshall pour la sauvegarde de son écosystème médiatique que d'un nouvel arsenal répressif contre la désinformation.

Ricardo Gutiérrez
Fédération européenne des Journalistes
(FEJ)

DES RESSOURCES POUR S'INFORMER MALIN

• « *Comment s'y retrouver dans le flux d'informations sur Internet ?* » : quatrième numéro de la collection « Repères », publiée par le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM), ce petit dossier pédagogique (huit pages) propose des outils aux enseignants et aux parents pour accompagner les enfants et adolescents dans leur utilisation d'Internet et leur consommation d'information. Leur apprendre à identifier les auteurs des sites, croiser les sources, appliquer les critères de fiabilité de l'information, pour aiguïser leur esprit critique. À retrouver sur www.csem.be/collectionreperes

• www.theoriesducomplot.be: imaginé par l'ASBL Média Animations, ce site permet de se confronter à la désinformation, à la propagande et aux théories du complot, et, là aussi, d'exercer son esprit critique par le biais de plusieurs exercices pratiques basés sur des « vraies fake news ».

BELGIQUE

LE FÉDÉRAL CONSULTE ET CHERCHE SON POSITIONNEMENT

« Facebook et Twitter doivent donner la priorité aux journaux de référence reconnus ».

« Dans les mois précédant les élections, les pouvoirs publics doivent pouvoir retirer rapidement des réseaux sociaux les informations fausses ».

« La vie privée n'est pas à vendre. Il faut interdire la publicité personnalisée ».

Ce sont là quelques-unes des propositions – un brin provocantes – publiées début mai par l'administration fédérale sur la plateforme www.stopfakenews.be pour lancer le débat populaire sur la désinformation et les fausses nouvelles. L'idée est que chacun, tout citoyen ordinaire, puisse donner son avis sur le sujet, soit en postant des propositions, soit en votant pour les suggestions déjà émises et en les commentant. C'est la première fois que l'administration fédérale lance une consultation populaire. Elle le fait sur un sujet complexe, intéressant les journalistes au premier chef. Ceux-ci sont d'ailleurs invités à participer au débat et à soumettre eux aussi des suggestions sur la plateforme. Comment lutter contre les fake news ? Comment combattre la désinformation sans empiéter sur la liberté de la presse ? Les bonnes idées peuvent être déposées en ligne jusqu'au 31 mai.

Parallèlement, un groupe composé d'universitaires et de journalistes a été chargé par le ministre de l'Agenda numérique, Alexander De Croo, de plancher sur le sujet et de formuler des recommandations. Ces dernières et les propositions faites sur la plateforme de consultation populaire serviront de base pour élaborer une position belge qui pourra être défendue sur le plan international. Quelle forme prendra cette position ? Il est encore trop tôt pour le dire, indiquait-on au cabinet De Croo. Il ne devrait pas s'agir d'une loi, mais la possibilité ne pouvait pas non plus être

totale exclue. L'ambition du ministre est en tout cas de faire de la Belgique un terrain d'expérimentation en matière de gestion de la désinformation et des fake news, mais il faudra pour cela s'allier tous les acteurs du secteur, et notamment les plateformes de réseaux sociaux.

Etonnamment, l'AGJPB n'a pas été associée à la réflexion sur ce sujet qui

touche pourtant aux intérêts de ses membres. Au-delà d'un contact pris en avril pour information, il reste possible qu'elle soit sollicitée plus tard, une fois remis le rapport et les suggestions, fin juin. L'association suivra avec attention l'évolution du dossier.

S.L.



<https://stopfakenews.be/>

ET PAR AILLEURS...

Le fédéral n'est pas le seul gouvernement à réfléchir à la problématique des fake news et aux moyens de lutter contre la désinformation.

• Fédération Wallonie-Bruxelles

Le ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, s'est dit à plusieurs reprises convaincu de l'utilité de lutter contre les fake news, en veillant toutefois à ne pas porter atteinte à la liberté d'expression. Un débat qui doit être mené au niveau européen, selon lui, car il faut avoir du poids vis-à-vis des plateformes telles que Facebook et Twitter. Dans une réponse à une question parlementaire récente, Jean-Claude Marcourt indiquait se poser des questions sur l'approche purement autorégulatrice proposée par le groupe d'experts européen. Pour le reste, des consultations sont en cours entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique, et le ministre continue à plaider l'importance de la prévention en amont face à la désinformation, via notamment l'éducation aux médias.

• France

Le président français Emmanuel Macron avait annoncé sa volonté de lutter par la voie législative contre la désinformation. La proposition de loi, portée par la ministre de la Culture Française Nyssen, continue son petit bonhomme de chemin. Elle se trouve désormais sur la table de la Commission européenne, comme tout texte régulant la société de l'information, et il faudra un délai de trois mois avant d'appliquer la loi, que certains jugent superflue. Il existe en effet déjà une loi – datant de 1881 – réprimant la diffusion de fausses nouvelles troublant l'ordre public. En attendant le feu vert de la Commission – qui ne privilégie pas vraiment l'approche législative (voir par ailleurs) –, le travail des députés français continue en commission des Affaires culturelles.